

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1er juin 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Marie-Thérèse Gervais, M. Marc Simoneau, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Martin Gingras. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Prière et ouverture de l'assemblée.
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2009.
4. Résultats soumissions pour travaux de traitement de surface sur une partie du Rang 6 est et pour le Rang 3.
5. Résultats soumissions pour 2 transitions sur Route du 7<sup>e</sup> Rang.
6. Résultats soumissions pour travaux de pavage sur la Route du Rang 7 ouest.
7. Aide financière pour démarrage poste à essence, atelier mécanique et dépanneur.
8. Mandat à un laboratoire pour des analyses du sol section travaux rue Dubé.
9. Mandat à un arpenteur-géomètre pour travaux section rue Dubé, si nécessaire.
10. Travaux suite à la tournée des chemins.
11. Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.
12. Horaire du bureau municipal pour les mois de juillet et août 2009.
13. Glissière de sécurité Route de la Grosse-Ile.
14. Installation d'un panneau 100 Amp. 2 circuits double à l'extérieur de l'édifice municipal et d'une prise 40 Amp.-220 V.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Délégation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transport La Cadence le 11 juin.
17. Inscription au congrès de la FQM les 24, 25 et 26 septembre 2009.
18. Demande pour élargir entrée charretière de La Cannebergière SENC du Rang 4. (40 à 60 pieds)
19. Lignage des chemins municipaux.
20. Demande pour nettoyage fossé par M. Martin Caron.
21. Transfert à la MRC de l'Érable d'une demande de nettoyage de cours d'eau.
22. Délégation au super-soirée hommage de Corporation 12-18 le 6 juin à Laurierville et cadeau au président d'honneur M. Pierre Légaré.
23. Entente avec Peintures récupérées du Québec inc. pour le recyclage des lampes fluocompactes.
24. Demande d'autorisation pour un permis de boisson tire de tracteurs.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 31 mai 2009.
28. Varia. (collecte de sang le 20 juillet 2009, musée de Bronze)
29. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2009-109****Adoption de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-110****Adoption du procès-verbal du 4 mai 2009.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 4 mai 2009, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-111****Résultats soumissions pour le rechargement et le traitement de surface double d'une partie du Rang 6 Est et pour le Rang 3.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre des travaux de rechargement en gravier et de traitement de surface double pour une partie du Rang 6 Est et pour le Rang 3. Les trois soumissionnaires invités ont déposé leur soumission avant 15h00 le 27 mai 2009. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 27 mai 2009 à 15h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de Mme Danielle B. Bilodeau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Les prix des soumissions sont les suivants :

**1<sup>er</sup> Soumissionnaire : Entreprises Bourget inc.**

Traitement de Surface double				Rechargement MG 20			
1- Description	2- Quantité en m <sup>2</sup>	3- Taux du double (m <sup>2</sup> )	4- Prix (2X3)	5- Quantité tonne métrique	6- Taux tonne métrique	7- Prix (5X6)	8- Total (4+7)
Rang 6 Est	3 800	6.67	25 346.00	840	16.87	14 170.80	39 516.80
Rang 3	2 100	6.67	14 007.00	475	16.87	8 013.25	22 020.25
<b>Total</b>							61 537.05
<b>T.P.S :</b>							3 076.85
<b>T.V.Q. :</b>							4 846.04
<b>Grand total :</b>							69 459.94

**2<sup>e</sup> soumissionnaire : Franroc, Division de Sintra inc.**

Traitement de Surface double				Rechargement MG 20			
1- Description	2- Quantité en m <sup>2</sup>	3- Taux du double (m <sup>2</sup> )	4- Prix (2X3)	5- Quantité tonne métrique	6- Taux tonne métrique	7- Prix (5X6)	8- Total (4+7)
Rang 6 Est	3 800	6.10	23 180.00	840	20.00	16 800.00	39 980.00
Rang 3	2 100	6.10	12 810.00	475	20.00	9 500.00	22 310.00
<b>Total</b>							62 290.00
<b>T.P.S :</b>							3 114.50
<b>T.V.Q. :</b>							4 905.34
<b>Grand total :</b>							70 309.84

**3<sup>e</sup> soumissionnaire : Construction DJL inc.**

Traitement de Surface double				Rechargement MG 20			
1- Description	2- Quantité en m <sup>2</sup>	3- Taux du double (m <sup>2</sup> )	4- Prix (2X3)	5- Quantité tonne métrique	6- Taux tonne métrique	7- Prix (5X6)	8- Total (4+7)
Rang 6 Est	3 800	6.75	25 650.00	840	22.00	18 480.00	44 130.00
Rang 3	2 100	7.10	14 910.00	475	24.00	11 400.00	26 310.00
<b>Total</b>							70 440.00
<b>T.P.S :</b>							3 522.00
<b>T.V.Q. :</b>							5 547.15
<b>Grand total :</b>							79 509.15

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Entreprises Bourget inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de rechargement et de traitement de surface double du Rang 3 et du Rang 6 Est à Entreprises Bourget inc., et ce, au prix de 69 459.94 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-112**

**Résultats soumissions pour 2 transitions sur Route du 7<sup>e</sup> Rang.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues pour effectuer 2 transitions sur la Route du 7<sup>e</sup> Rang. Deux des trois soumissionnaires invités ont déposé une soumission avant 15h00 le 27 mai 2009. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 27 mai 2009 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de Mme Danielle B. Bilodeau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Les prix des soumissions sont les suivants :

EMP inc.							
Matériaux	Quantité estimée	Unité de mesure	Prix unitaire	Sous-total	T.P.S. 5%	T.V.Q. 7,5%	Total
Déblai	500	m <sup>3</sup>	7.20 \$	3 600.00	180.00	283.50	4 063.50
Sable Classe « A »	800	Tonne métrique	7.95 \$	6 360.00	318.00	500.85	7 178.85
MG-20	250	Tonne métrique	15.00 \$	3 750.00	187.50	295.31	4 232.81
MG-56	500	Tonne métrique	14.25 \$	7 125.00	356.25	561.09	8 042.34
<b>Grand total :</b>							<b>23 517.50 \$</b>

**A. Grégoire & Fils Itée**

Matériaux	Quantité estimée	Unité de mesure	Prix unitaire	Sous-total	T.P.S. 5%	T.V.Q. 7,5%	Total
Déblai	500	m <sup>3</sup>	12.00 \$	6 000.00	300.00	472.50	6 772.50
Sable Classe « A »	800	Tonne métrique	15.00 \$	12 000.00	600.00	945.00	13 545.00
MG-20	250	Tonne métrique	19.25 \$	4 812.50	240.62	378.98	5 432.10
MG-56	500	Tonne métrique	18.50 \$	9 250.00	462.50	728.44	10 440.94
<b>Grand total :</b>						<b>36 190.54 \$</b>	

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par EMP inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour la réalisation de 2 transitions sur la Route du 7<sup>e</sup> Rang à EMP inc., et ce, au prix de 23 517.50 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-113**

**Résultats de l'appel d'offres pour des travaux de pavage sur la Route du 7<sup>e</sup> Rang.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues pour des travaux de pavage sur une distance d'environ 1,4 km sur la Route du 7<sup>e</sup> Rang, suite à une demande de soumissions par appel d'offres. Trois soumissions ont été reçues avant 15h00 le 27 mai 2009. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 27 mai 2009 à 15h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de Mme Danielle B. Bilodeau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Les prix des soumissions sont les suivants :

**Sintra inc. (Région Centre-du-Québec)**

	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	T.P.S. 5%	T.V.Q. 7,5%	Total
Mélange EB-14	1 225	86.90 \$	5 322.63 \$	8 383.13 \$	120 158.26 \$
Mélange EB-10C	300	99.50 \$	1 492.50 \$	2 350.69 \$	33 693.19 \$
<b>Grand total :</b>					<b>153 851.45 \$</b>

**Pavage Veilleux (1990) inc.**

	<b>Nombre de tonnes métriques</b>	<b>Prix à la tonne métrique</b>	<b>T.P.S. 5%</b>	<b>T.V.Q. 7,5%</b>	<b>Total</b>
Mélange EB-14	1 225	98.60 \$	6 039.25 \$	9 511.82 \$	136 336.07 \$
Mélange EB-10C	300	98.60 \$	1 479.00 \$	2 329.43 \$	33 388.43 \$
<b>Grand total :</b>					<b>169 724.49 \$</b>

**Les Entreprises Lévisiennes inc.**

	<b>Nombre de tonnes métriques</b>	<b>Prix à la tonne métrique</b>	<b>T.P.S. 5%</b>	<b>T.V.Q. 7,5%</b>	<b>Total</b>
Mélange EB-14	1 225	115.00 \$	7 043.75 \$	11 093.91 \$	159 012.66 \$
Mélange EB-10C	300	120.00 \$	1 800.00 \$	2 835.00 \$	40 635.00 \$
<b>Grand total :</b>					<b>199 647.66 \$</b>

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Sintra inc. (Région Centre-du-Québec) ;

**Attendu** que le budget prévu par la municipalité pour les travaux sur la route du 7<sup>e</sup> Rang, ne permet pas de faire effectuer le pavage sur une distance de 1,4 km, mais sur 1,2 km ;

**Attendu** que la municipalité peut commander en tout ou en partie en vertu des documents accompagnant l'appel d'offres ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de pavage sur la Route du 7<sup>e</sup> Rang à Sintra inc. (Région Centre-du-Québec), et ce, sur une distance de 1,2 km, au prix de 86.90 \$, taxes non incluses, pour le mélange EB-14, et 99.50\$, taxes non incluses, pour le mélange EB-10C.

**Que** le coût des travaux, pour la distance de 1,2 km, est estimé à 132 000 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-114**

**Aide financière pour démarrage d'un atelier mécanique avec poste à essence et dépanneur.**

**Attendu** que le dernier poste à essence sur le territoire de la municipalité a cessé ses opérations le 31 mars 2008;

**Attendu** que le poste à essence est situé au 472 avenue Provencher, et comprend également un atelier mécanique automobile et un dépanneur;

**Attendu** qu'un promoteur, M. Daniel Séguin, a démontré beaucoup d'intérêt pour faire l'acquisition de l'immeuble situé au 472 avenue Provencher, afin d'opérer l'atelier mécanique automobile, le poste à essence et le dépanneur;

**Attendu** que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt des citoyens de Laurierville, de verser une aide financière pour le démarrage de la nouvelle entreprise de M. Daniel Séguin, soit l'opération d'un atelier mécanique, d'un poste à essence et d'un dépanneur au 472 avenue Provencher.

**Qu'**une aide financière de 6 500.00 \$ est accordée, soit un montant de 4,500.00 \$ lors du premier mois d'opération et un montant de 2 000.00 \$ lors du 13<sup>e</sup> mois d'opération.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-115**

#### **Mandat à un laboratoire pour des analyses de sol d'une section de la rue Dubé.**

**Attendu** que la firme de consultants, Fréchette LGL, recommande de mandater un laboratoire en analyse des sols et matériaux, pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé, soit de l'avenue Tanguay à l'avenue Renaud, afin de fournir une aide technique lors de la préparation des plans et devis, et lors des travaux;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de mandater la firme Géolab inc. de Victoriaville, spécialisée en analyse des sols et matériaux, pour une aide technique pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé, en collaboration avec la firme d'ingénieur Fréchette LGL, ainsi que lors des travaux, pour déterminer la longueur des transitions selon le sol en place et pour l'analyse des matériaux de remblaiement.

**Que** le coût des honoraires pour Géolab inc., est estimé à 3 000.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-116**

#### **Mandat à un arpenteur-géomètre pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à utiliser, si nécessaire, les services de M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue Dubé, soit entre les avenues Tanguay et Renaud, afin de localiser sur le terrain l'emprise de cette section de la rue Dubé.

**Que** le budget alloué pour les honoraires de l'arpenteur-géomètre, si nécessaire, est de 2 000.00 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2009-117**

**Travaux de pavage, de rechargement et de nettoyage de fossés.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte, en partie, la soumission de Pavage Lagacé et Frères de Lyster pour des travaux de correction de pavage dans les chemins municipaux.

**Que** le coût à la tonne métrique est de 140.00 \$.

**Que** les corrections de pavage que ce conseil autorise sont aux endroits suivants :

Intersection rue Dubé et avenue Provencher :	44 tonnes	6 160.00 \$
Rang 8 ouest près intersection Route 267 :	46 tonnes	6 440.00 \$
Rang 8 ouest près érablière M. Germain Bédard :	7 tonnes	980.00 \$
Rang Scott près M. Alain Bilodeau :	54 tonnes	7 560.00 \$
Route de la Station :	3 tonnes	420.00 \$
Chemin de la Grosse-Ile :	6 tonnes	840.00 \$

**Que** le coût total des corrections de pavage est de 22 400.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le prix à la tonne comprend la fourniture de l'enrobé bitumineux, le transport, l'épandage, la compaction et la main d'œuvre.

**Que** les travaux de correction de pavage doivent être exécutés au cours du mois de juin ou début de juillet 2009.

**Que** ce conseil autorise également l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, à faire effectuer les travaux suivants, par un ou différents entrepreneurs :

Rechargement et nettoyage fossé au bout du Rang 4 :	4 000.00 \$
Rechargement et nettoyage fossé dans le Rang 5 :	3 500.00 \$
Nettoyage fossé Route de la Grosse-Ile près pont :	500.00 \$
Rechargement, changer ponceau et nettoyage fossés Rang 10 :	3 200.00 \$
Nettoyage fossé Route Provencher près accès Domaine Jacques :	500.00 \$
Enlever roc dans fossé Route 9 <sup>e</sup> Rang :	1 400.00 \$
Remplacement et amélioration signalisation chemins municipaux	1 500.00 \$

**Que** le coût des travaux de rechargement, de nettoyage de fossés, de remplacement d'un ponceau et de matériel de signalisation est estimé à 14600.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-118**

**Demande d'aide financière pour les Journées Bouger en famille de la MRC de l'Érable.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 90.00 \$ dans le cadre de la 16<sup>e</sup> édition des Journées Bouger en famille de la MRC de l'Érable, dont la journée se tiendra le dimanche 27 septembre 2009 à Inverness.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-119****Horaire au bureau municipal pour juillet et août.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que pour les mois de juillet et août 2009, les heures d'ouverture du bureau municipal seront les suivantes :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00  
Vendredi : 8h30 à 12h00

**Que** le nombre d'heures travaillées par chaque employé demeure inchangé durant cette période.

**Adoptée****Résolution : 2009-120****Glissière de sécurité Route de la Grosse-Ile.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'achat de deux panneaux de signalisation indiquant une vitesse maximum de 65 km pour la courbe de la Route de la Grosse-Ile à la hauteur du numéro civique 376.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier communique avec le ministère des Transports pour avoir un avis technique concernant la glissière de sécurité installée dans cette même courbe.

**Adoptée****Résolution : 2009-121****Travaux en électricité à l'édifice municipal.**

**Attendu** que le comité de la Tire de tracteurs de Laurierville désire faire installer un panneau 100 ampères de 2 circuits double et une prise 40 ampères 200 volts, afin d'alimenter le système d'éclairage et la cantine mobile lors de la tenue de l'événement de la tire de tracteurs;

**Attendu** que le coût pour l'installation de ces composantes électriques, incluant le matériel et la main-d'œuvre, est de 1 580.00 \$, taxes non incluses, selon une cotation de Goudreault Électrique inc., datée du 26 mai 2009;

**Attendu** que le comité de la Tire de tracteurs accepte de verser un montant de 1 000.00 \$ pour l'installation des composantes électriques;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation de Goudreault Électrique inc., pour l'installation d'un panneau 100 ampères de 2 circuits double et d'une prise 40 ampères 220 volts, à l'extérieur de l'édifice municipal, pour un montant de 1 580.00 \$, taxes non incluses, pour les besoins de la Tire de tracteurs de Laurierville.

**Que** les composantes électriques pourront également servir lors de d'autres événements tenus à la salle municipale.

**Adoptée****Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Lauréat Michaud demandant que la municipalité prenne en charge l'arrosage des paniers de fleurs accrochés près de la porte patio de chaque logement de la Résidence Provencher inc., et de nommer un représentant du conseil pour siéger sur le conseil d'administration de ladite Résidence Provencher.



Le maire informe M. Michaud que la demande pour l'arrosage des paniers de fleurs a été refusée par les membres du conseil, lors de la séance du mois de mai dernier, mais que le sujet sera à nouveau discuter à huit clos après la présente séance. Quant à la nomination d'un membre du conseil sur le conseil d'administration de la Résidence Provencher, ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.

**Résolution : 2009-122**

**Délégation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transport La Cadence.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que le maire, M. Martin Gingras, est mandaté pour représenter la municipalité lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Corporation de transport La Cadence, le jeudi 11 juin 2009 à 19h00 au Centre administratif de la MRC de l'Érable à Plessisville.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-123**

**Inscription au congrès de la FQM.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Martin Gingras, ainsi que les conseillers, M. Marc Simoneau et M. Mario Lessard, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec.

**Que** les frais d'inscriptions au montant de 570.00 \$ par élu, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-124**

**Demande pour élargir accès chemin par La Cannebergière SENC.**

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser La Cannebergière SENC, du 349 Rang 4, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, la pose d'un ponceau d'une longueur de 20 pieds dans le fossé existant entre le Rang 4 et le lot numéro 80, afin d'élargir son entrée charretière.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-125**

**Lignage de chemins municipaux.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage du Rang 8 ouest et la Route du 7<sup>e</sup> Rang, représentant environ 5,6 km.

**Que** le coût des travaux de lignage est estimé à 3,000 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-126**

**Demande de nettoyage de fossé par M. Martin Caron.**

**Attendu** que M. Martin Caron de la Ferme Roland Caron inc., s'adresse à la municipalité pour faire nettoyer une partie du fossé longeant la Route de la Grosse-Ile, soit le côté sud du fossé longeant les lots numéros 94 et 95, en face du 375 Route de la Grosse-Ile, afin de dégager les sorties de drains des lots susdits;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de nettoyage de fossé le long d'une partie de la Route de la Grosse-Ile, soit le côté sud du fossé longeant les lots numéros 94 et 95.

**Que** le coût du nettoyage des fossés est estimé à 1 500 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-127**

**Transfert d'une demande d'intervention dans un cours d'eau à la MRC de l'Érable.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de M. Jocelyn Caron, domicilié au 784 Rang 7 Est à Laurierville, pour nettoyer une partie du cours d'eau Andréa Caron située sur les lots numéros 242 et suivants, soit transmise à la MRC de l'Érable.

**Que** les coûts reliés à la demande de M. Jocelyn Caron, relativement au cours d'eau susdit, sont entièrement à sa charge.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-128**

**Délégation à la soirée hommage de Partenaires 12-18 et cadeau au président d'honneur, M. Pierre Légaré.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, de réserver 8 billets pour la 7<sup>e</sup> édition de la soirée hommage de Partenaires 12-18, tenue en l'honneur des adolescents membres des Comités 12-18 de la région.

**Que** la soirée hommage se déroulera le samedi 6 juin prochain à la salle municipale de Laurierville, sous la présidence d'honneur de M. Pierre Légaré, humoriste et Membre honoraire de Partenaires 12-18.

**Que** le coût du billet est 18.00 \$ par personne, pour un déboursé de 144.00 \$.

**Que** ce conseil juge à propos de remettre un cadeau au président d'honneur lors de la soirée hommage, M. Pierre Légaré, soit un assortiment de produits de l'érable, d'une valeur de 50.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-129**

**Entente avec Peintures récupérées du Québec inc., pour le recyclage des lampes fluocompactes.**

**Attendu** que Peintures Récupérées du Québec inc., offre aux municipalités du Québec la possibilité de faire la récupération des lampes fluocompactes au coût de 0.30 \$ l'unité, et 0.20 \$ le pied linéaire pour les tubes fluorescents;

**Attendu** que ce conseil juge à propos d'offrir ce service de récupération à la population de Laurierville;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Martin Gingras, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et Peintures Récupérées du Québec inc., pour recueillir et récupérer de façon sécuritaire les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents stipulés dans l'entente.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-130**

**Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 11 juillet 2009.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil, de la possibilité, lors de la prochaine élection municipale, le 1<sup>er</sup> novembre 2009, que les électeurs puissent voter par correspondance, suite à l'adoption du projet de règlement sur le vote par correspondance. Pour ce faire, la municipalité doit adopter une résolution autorisant le vote par correspondance, et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Résolution : 2009-131**

**Vote par correspondance.**

**Après délibérations**, il est résolu unanimement, de ne pas offrir le vote par correspondance lors de la prochaine élection municipale du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

**Adoptée**

- Réception de l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire daté du 21 avril 2009, lequel accorde une permission générale à toutes les municipalités et régies intermunicipales afin qu'elles puissent modifier certains contrats conclus avec des entreprises exploitant des centres de tri.
- Réception du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour un système de traitement des eaux usées de l'édifice municipal.
- Lettre de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, annonçant le versement d'une subvention de 4 847.93 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- Réception d'un Guide d'information sur la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2009.
- Lettre de l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec, annonçant la nomination de M. Normand Caron au « Volet hommage » du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2009, et que la

remise des prix se tiendra le jeudi 4 juin prochain à Ste-Clotilde-de-Horton.

- Réception d'une résolution de la municipalité de Lyster donnant son appui à la Paroisse de Plessisville, concernant la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur les voies publiques au même titre que les cyclomoteurs.
- Bulletin d'information du réseau biblio, annonçant que le logiciel VDX est entièrement fonctionnel depuis le 25 mai 2009.
- Réception du règlement numéro 302 de la MRC de l'Érable, visant à établir une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la MRC de l'Érable.

### Liste des comptes

Hydro-Québec : Réajustement compte lumière de rues	12.85
Baisse d'évaluation : Modification de l'évaluation (remboursement)	956.24
Carte Sonic COOP : Essence du 21/04/09 au 30/04/09	230.00
Receveur Général du Canada : Remises pour mai.	1 600.65
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour mai.	4 318.10
Caisse Desjardins : Intérêts sur emprunt pour garage.	268.78
Salaire : Rémunération des employés en juin 2009	10 297.60
Aline Desrochers : Achat de 5 livres pour biblio	92.47
Petite caisse : Frais de représentation, timbres et rembours. facture	201.80
L'Excellence : Ass.-collect. de juin 09	1 357.10
SSQ : Régime retraite juin 09	1 100.34
Financière Banque Nationale : Remboursement int. et cap. sur emprunts Pavillon récréatif et camion incendie	31 597.37
Ministre des Finances : Quote-part pour la Sécurité publique	52 433.00
Me Johanne Lemieux : Honoraires en cour municipale	181.73
Claire Gosselin : Frais de déplacement et ass.-collective juin 09	128.61
Buropro : Papeteries pour bureau	48.43
Biolab : Analyses d'eau en mai 09	367.75
Hydro-Québec : Service aqueduc 113 Mercier du 1 <sup>er</sup> avril au 27 mai.	840.32
Hydro-Québec : Service station eaux usées commune du 2 avril-29 mai.	80.72
Hydro-Québec : Service biblio du 2 avril au 29 mai.	225.03
Hydro-Québec : Service à la caserne du 2 avril au 29 mai.	174.26
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 2 avril au 29 mai.	476.90
Hydro-Québec : Service réservoir eau potable du 3 avril au 28 mai.	106.62
Hydro-Québec : Service Croix Rang Scott du 3 avril au 28 mai.	69.79
Hydro-Québec : Service au garage municipal du 3 avril au 28 mai.	205.19
Hydro-Québec : Lumière de rues pour mai.	857.39
Marius Marcoux & fils : 4 interventions réparation luminaires	344.27
CPU Service inc. : Contrat valide en 2009	506.99
Imprimerie Fillion : Permis de construction (150)	502.29
Ferme Mercier : Dénégement édifice, caserne et station pompage	2 597.47
SCA des Appalaches : Dép. voirie, circulation, garage	1 177.26
Petites Mécaniques J.P. : Pièces génératrice	93.63
Sinto Inc. : Matériels garage	24.78
Transcontinental : Demande soumissions dans journaux	471.82
Donald Payeur : Nettoyage fossés rang 10 et Rte Provencher	316.05
A Grégoire & fils ltée : Travaux voirie rang 5 et rang 10	2 661.02
EMP inc. : Location niveleuse et voyages gravier rg 2 et 5	527.13
Garage Alfred Charest : Pièce tracteur pelouse	38.69
J.M. Samson inc. : Service lift pour déchargement palette sacs asphalte.	16.93
Fonds de l'Information foncière : Avis de mutation en mai.	12.00
Fréchette LGL : Honoraires projet eaux usées édifice municipal.	2 103.60
Ville de Plessisville : Frais cour municipale en avril.	729.90
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour juin.	104.46
Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska : Contribution financière.	1 527.75
ORAPÉ : Service pour mai.	232.50

Bell Canada : Service pour juin.	642.40
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	5 972.14
Régie de la Mauricie : Service pour mai.	2 838.75
MRC de l'Érable : Quote-part 2 <sup>e</sup> versement de 2.	45 616.30

**Résolution : 2009-132**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 mai 2009.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2009, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 745,925.45 \$, et des déboursés au montant de 388,554.37 \$, laissant un solde en caisse de 503,384.26 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2009, les revenus et dépenses au 31 mai 2008.

**Varia.**

**Collecte de sang.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil qu'une collecte de sang se déroulera le lundi 20 juillet prochain à la salle municipale de Laurierville, entre 13h30 et 20h30. Cette collecte de sang est organisée par Héma-Québec, en collaboration avec le Cercle des Fermières de Laurierville, le Comité de bénévoles de Laurierville et la municipalité de Laurierville.

**Musée du Bronze à Inverness.**

Le maire, M. Martin Gingras, mentionne que le dossier du Musée du Bronze a été discuté au niveau de la MRC de l'Érable, car le Musée éprouve des difficultés financières. Après étude, analyse et discussions sur différents scénarios, les élus siégeant sur le conseil de la MRC de l'Érable ont décidé de créer un fonds de soutien à l'offre touristique à partir de 2010, afin de pouvoir aider le Musée du Bronze à Inverness, mais aussi à supporter d'autres projets majeurs au niveau de l'offre touristique.

**Résolution : 2009-133**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**